Mis en ligne le 7 décembre 2022,
Par Louise de MASCAREL, Assistante à la Direction Générale des Services

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20221206-4-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 06-12-2022
Publication le : 06-12-2022

COMMUNE DE TULLINS

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil municipal – Séance du 1er décembre 2022

Nombre de membres au Conseil Municipal : 26

qui ont pris part à la délibération : 23

Date de convocation : 25 novembre 2022

L'an deux mil vingt et deux, le premier décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TULLINS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle des séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gérald CANTOURNET.

Présents :

Mesdames et Messieurs : Gérald CANTOURNET, Dolores ADAMSKI, Florian GRENIER, Brahim SAADI, Alain FERNANDEZ, René MARTIN, Pascale LUBIN, José CORREIA DOS SANTOS, Sébastien MAGNIER, Eric GLENAT, Clotilde BERTHIER, Stéphanie BESSET, Cédric AUGIER, Jean-Charles BANCHERI, Nicole CLUZEL, Roberto PASERO, Julie LADRET, Yann GUELY et Orlane FANGET.

Absents :

Madame Anne DROGO donnant pouvoir à Monsieur Alain FERNANDEZ, Monsieur Damien VINCIGUERRA, Madame Laëtitia SERPAGGI, Monsieur Frank PRESUMEY donnant pouvoir à Madame Clotilde BERTHIER, Monsieur Sébastien GINESTET, Monsieur Jean-François RIMET-MEILLE donnant pouvoir à Monsieur Eric GLENAT, Monsieur Didier DEMCZUK donnant pouvoir à Monsieur Gérald CANTOURNET.

Le Conseil municipal a choisi pour secrétaire de séance Madame Dolores ADAMSKI.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022-7.10-188

Travaux en régie 2022 : Coût horaire et liste des travaux effectués

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les agents techniques communaux sont amenés à effectuer des travaux qui auraient pu être réalisés par une entreprise. Ces travaux réalisés mettant en œuvre des moyens humains et matériels (outillage et fournitures acquis ou loués), ils peuvent être comptabilisés au titre des travaux en régie afin de restituer à la section de fonctionnement le montant des charges qu'elle a supporté au cours de l'année et ayant le caractère de travaux d'investissement.

Il en résulte un jeu d'écritures comptables permettant de valoriser ces travaux en section d'investissement et de percevoir le FCTVA sur l'ensemble des travaux, exception faite des frais de personnel.

Pour cela, le coût horaire des travaux en régie doit être défini, selon la catégorie de personnel. Il est proposé alors à l'assemblée délibérante de porter, pour 2022, le coût horaire des travaux en régie au taux de 25,00 €.

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20221206-4-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 06-12-2022
Publication le : 06-12-2022

Le Conseil est informé que, durant l'année 2022, la Commune a effectué des travaux pouvant faire l'objet de travaux en régie, à savoir :

Libellés	Régie personnel			Fournitures	TOTAL
	Nombre d'heures	Forfait horaire	Coût du personnel		
Travaux de réhabilitation du Relais Petite Enfance (ex-Relais Assistants Maternels)					
Travaux de peinture	190	25,00 €	4 750,00 €	1 147,31 €	**5 897,31 €**
Local « ex-petite ardoise »					
Travaux de plomberie	49	25,00 €	1 225,00 €	388,79 €	**1 613,79 €**
Travaux Piscine					
Travaux carrelage « plage »	70	25,00 €	1 750,00 €	512,33 €	**2 262,33 €**
Travaux Rue Robert Dubarle					
Pose de candélabres	210	25,00 €	5 250,00 €	330,00 €	**5 580,00 €**
TOTAL	**519**		**12 975,00 €**	**2 378,43 €**	**15 353,43 €**

Considérant que s'agissant de travaux d'investissement, il convient de les transférer à la section d'investissement,

Considérant que les crédits budgétaires ont été ouverts au budget 2022 de la Commune,

Le Conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

- **Décide** de valider le taux horaire de 25,00 € à appliquer pour les travaux en régie de l'année 2022,
- **Décide** d'adopter la liste des travaux en régie ci-dessus dont le montant s'élève à 15 353,43 € pour l'année 2022.

Copie conforme au registre des délibérations
Tullins, 5 décembre 2022
Le Maire

